

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 25C01

Séance du jeudi 06 février 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES DUBARE, AURELLE, BILLOT, SECRET, DULLAART,
MEYNET, REMILLON, MAYORAT (suppléante), LASSUS,
VIVIAND, PHILIPPOT
MM. MUNIER, ALLIOD, DUBOUT, CHANEL, SUSINI, THOMASSET,
PRUD'HOMME, RAVOT, COMTET, GEORGES, BOTTERI, LAKS,
LAVERRIERE, SOULAT, GILET (suppléant), ROPHILLE, SAUGE,
SAUVAGET, BOSSON, TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME. LOUBET à M. MUNIER
M. MASSON à M. CHANEL
MME. LAVOREL à M. LAKS
M. DUJOURD'HUI à MME VIVIAND
M. BONNET à M. BOSSON
MME. ZAMPARO à M. TRANCHANT

Membres absents excusés :

MMES PLAGNAT, VEYRAT
M. ARNOULD

Membres absents :

MMES RALL, SERRE, ROSSAT-MIGNOT,
MM. VAREYON, VAILLOUD, CLERC, BELMAS, DOLDO, CLEVY

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

32

Votants :

38

Date de la convocation :

31 janvier 2025

Secrétaire de séance :

Michel CHANEL

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2025

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3, qui permet jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie les 30 janvier 2025,

Considérant que des dépenses d'investissement sont à réaliser en ce début d'année 2025, avant le vote des budgets suivants :

Budget général :

Crédits votés en 2024 :	106 560,52€
Autorisation 2025 :	26 640,00€.

Budget annexe Valorisation matière :

Crédits votés en 2024 :	2 037 504,79€
Autorisation 2025 :	509 376,00€.

Budget annexe Valorisation énergétique/Transfert :

Crédits votés en 2024 :	11 562 594,35€
Autorisation 2025 :	2 890 148,00€.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour le Budget général, d'une part, et pour les Budgets annexes Valorisation matière et Valorisation énergétique/Transfert d'autre part.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.